

**Compte-rendu de la réunion intermédiaire du comité de quartier Primevères/ Savigny
du 11 octobre 2018
Espace Louis-Blésy**

Présents pour la Ville :

- Nathalie Bayon : Adjointe au Maire, en charge de la tranquillité publique et de l'accès aux droits ;
- Pôle citoyeneté.
- 7 conseillers du comité de quartier ;

Les points évoqués sont :

1. Point relevant du Pôle Urbain :

• La **question du gypse** a été l'objet principal de cette réunion Intermédiaire. Au mois de septembre le co-président du comité de quartier M. Verresen a rencontré le Maire suite aux inquiétudes des habitants concernant des trous dans leurs jardins et des fissures liées au gypses.

- Le gypse est une roche beigeâtre particulièrement soluble dans l'eau, située à 5, 10 ou 55 m sous terre, qui peut provoquer des « fontis », une sorte de cavité qui, si elle remonte en surface, provoque un effondrement de terrain. Dans le quartier des Primevères, trois maisons ont des fissures ; ce qui inquiète.

Le Co-président s'est fait le relais des questions des habitants lors de cette réunion.

- Quel est l'historique des événements de notre quartier ?
- Les derniers Fontis peuvent ils remettre en questions la politique d'expropriation et de rachat des terrains et maisons enclenchée par la mairie ?
- Les fontis de Sevran ont-ils été déclarés en catastrophe naturelle ?
- Quelles sont les clauses des contrats d'assurance qui couvrent ce type de catastrophe?
- Qu'est ce que la Loi Barnier (Fond Barnier, Zone rouge, bleue et blanche.....)
- Le Fond Barnier est-il limité dans le temps ?
- Des sondages ont été effectués dans le quartier quels en sont les résultats ?
- Le coût des travaux de réparation des sous sol a t il été estimé ?
- Si oui, allez-vous aussi indemniser tous les pavillons du secteur ?
- Peut on envisager une politique prédictive ou doit on attendre une catastrophe ?
- Si les propriétaires ne déclarent pas un effondrement ou fontis situé sur son terrain, que risquent-ils ?
- Quatre maisons ont été touchées, rue des églantiers et des ramiers ; les propriétaires habitent toujours leurs maisons : y a-t-il danger ?
- Si un propriétaire refuse la proposition d'indemnisation que se passe t il ?

- Y a-t-il une cellule de gestion de cette crise pour les propriétaires, avec des conseillers administratifs, financiers et un support psychologique comme pour toutes les catastrophes ?
- Au mois de juillet M. Blanchet devait mettre en place un plan catastrophe en collaboration avec la préfecture, qu'en est-il ?
- En 1972 deux maisons se sont effondrées rue des églantiers et rue des coquelicots juste dans l'alignement des maisons touchées ; pourquoi la Ville a-t-elle délivré récemment des permis de construire sur une zone où il y a eu des effondrements de terrain il y a 40 ans ?
- Une priorité au relogement ou à l'accession à la propriété dans les nouveaux programmes est-elle prévue pour les habitants des maisons touchées ?
- Un arrêté préfectoral du 21 mars 1986 modifié 15 avril 1995 régit la construction à Sevrans. De nombreuses extensions ou constructions sans permis de construire ne sont pas sanctionnées. Pourquoi ?
- La Mairie a-t-elle demandé une aide financière supplémentaire à l'État en plus de celle du Fonds Barnier (qui est du) afin de ne pas exproprier les propriétaires ? Existe-t-il d'autres fonds étatiques pour les catastrophes naturelles ?
- Comment une habitante qui habite à 10 mètres du dernier fontis et dont la maison est affectée par de nombreux désordres (fissures murs qui s'affaissent , volets qui ne peuvent plus s'ouvrir...) peut elle être reconnue en état de catastrophe naturelle ?
- Que vont devenir les terrains dans l'hypothèse où les maisons seraient détruites ?
- Les habitants du quartier peuvent ils être acteurs des futurs projet d'aménagement ? (pas d'immeuble pas de parking, pas de maison de jeunes.....)

Autres point relevant du Pôle Urbain :

- Rue d'Aulnay, présence d'une barrière Ville installée devant une terrasse illégale pour la délimiter, les conseillers souhaitent savoir quand cette barrière sera-t-elle retirée car il s'agit d'un commerce privé. De plus elle se situe sur une voie pompier et donc constitue un danger.
- Les habitants signalent de nombreux logements sauvages dans la Ville. Ils souhaitent des informations sur les procédures de découpage des logements lors d'une prochaine réunion.

2. Divers points cadre de vie relevant des Services Techniques :

- Devant la pharmacie des Primevères, les conseillers demandent de reboucher un énorme trou dans la chaussée ;
- à l'angle de l'avenue Lucien-Gelot, l'école maternelle Perrin, devant l'allée JFK, place du 8 mai 1945 et de la rue d'Aulnay, souvent la présence de dépôts sauvages, sacs poubelles, qui ne sont pas ramassés. Les habitants souhaitent une réactivité des services de la Ville.
- Les marquages au sol des passages piétons, angles de rues, ne sont plus visibles sur certaines chaussées de la Ville, ce qui entraîne parfois des stationnements et des voitures qui ne marquent pas l'arrêt pour laisser passer les piétons, pour les habitants cela devient dangereux;
- 13 avenue Lucien Gelot, des dépôts d'encombrants et des poubelles toujours dehors ;
 - Une conseillère propose une communication pour les nouveaux arrivants et de monter une action « ville propre »;
- Les conseillers s'inquiètent fortement de la présence de rats visibles dans les espaces publics - Parc des Soeurs, rues à proximité des jardins privatifs non entretenus;
- Rue Villa des Prés, les conteneurs poubelles situés entre les 2 immeubles se trouvant à gauche en venant de la rue d'Aulnay sont systématiquement fouillés et les sacs de débris traînent par terre et attirent les rats ;

- 48 avenue de la concorde, demande de ramassage des dépôt sauvage d'ordures et encombrants à coté de l'immeuble qui doit être démoli situé dans le virage à l'angle de la rue de l'Aurore et l' Avenue de la Paix.
3. et du Pôle Tranquillité Publique :
- Rue Villas des Prés, les conseillers souhaitent la mise en place de barrière anti-stationnement. Les voitures se garent sur les trottoirs, les handicapés, les poussettes ne peuvent pas passer et une institutrice se positionne fréquemment au milieu de la rue pour faire passer les enfants.
 - 36 rue de la renaissance, présence de gros véhicules garés aux coins des rues cachant très souvent la visibilité dans les carrefours;
 - 22 rue de la renaissance, présence d'un véhicule vert garé du mauvais coté de la rue qui bloque la circulation;
 - 5 avenue des Primevères, des habitants des primevères nous signalent des nuisances sonores, des personnes qui urinent sur les pavillons donc des odeurs nauséabondes, ils nous demandent de l'aide. Ils signalent une épicerie de nuit qui vend de l'alcool après 22h, ils regrettent la consommation « effrénée » à laquelle se livrent les jeunes hommes.

Décision d'ordre du jour pour la prochaine réunion publique du jeudi 12 décembre à 19 h à l'Espace François- Mauriac :

- Question du gypse à Sevrans
- Questions diverses